

Une sexualité comme une autre... ?

Les rapports sexuels entre personnes de même sexe seraient aujourd'hui perçus comme une « sexualité comme une autre ». À leur évocation, la réaction « la plus commune » serait « systématiquement » « tant que c'est entre adultes consentants ». Ces dernières décennies, des avancées substantielles en matière de droits des homosexuels ont eu lieu, en partie favorisées par les conséquences de l'épidémie de sida chez les gays. En parallèle, une mainmise de plus en plus réduite de la médecine sur la question de l'homosexualité peut être observée. Pour autant, les attitudes et comportements homophobes restent nombreux et ont des répercussions sur le psychisme des individus qui ne se conforment pas à la norme hétérosexuelle, comme l'attestent les taux de suicide plus élevés chez ceux-ci. Cette homophobie, régulièrement mise à distance dans certains discours comme l'apanage de contextes culturels moins égalitaires, ne révèle-t-elle pas plutôt un rapport de force, toujours bien à l'œuvre « chez nous », lié à une hiérarchisation des sexualités ?

VLADIMIR MARTENS

L'égalité des sexualités serait enfin acquise, un peu plus de quarante ans après les émeutes de Stone Wall qui ont marqué un tournant décisif dans l'histoire des luttes pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles. En 1972, Guy Hocquenghem écrivait en introduction de son fracassant opuscule *Le désir homosexuel* : « Ce qui pose problème n'est pas le désir homosexuel, c'est la peur de l'homosexualité ; il faut expliquer pourquoi le mot seul déclenche les fuites et les haines. » Cette phrase n'aurait, quelque quarante ans plus tard, plus aucune actualité.

Lors du passage du dispositif d'alliance au dispositif de sexualité et avec l'essor de l'intérêt pour les sexualités périphériques (Foucault, 1976), émerge une spécification des catégories sexuelles. Alors que l'Église s'attachait principalement aux actes « contre-nature » qu'il convenait de condamner, dont la pratique de la sodomie faisait partie, « l'homosexuel est maintenant une espèce » (Foucault, 1976). Il est conçu comme une des figures du pervers qu'il est possible de soigner grâce à la médecine. Les XIX^e et XX^e siècles ont ainsi connu le développement de théories « scientifiques » explicatives de l'homosexualité

et autant de méthodes pour la « guérir » (Bricki, 2009), dont certaines ont encore cours aujourd'hui.

En Europe, un lent processus de dépénalisation des rapports sexuels entre personnes de même sexe débute au XVIII^e siècle (Leroy-Forgeot, 1997) et est pleinement réalisé depuis une date récente. De plus, les dernières décennies ont connu des avancées en ce qui concerne la reconnaissance des homosexuels. En Belgique, on peut évoquer quelques jalons récents dans l'acquisition de droits: la fin de la différenciation entre relations homosexuelles et hétérosexuelles pour déterminer l'âge de la majorité sexuelle en 1985, l'accès à un contrat de cohabitation légale en 1998, la loi anti-discriminations en 2003 et, la même année, l'accès au mariage pour les couples de même sexe (Paternotte, 2011) et enfin le droit d'adopter (2006).

DÉPÉNALISATION OU DROIT DE CITÉ ?

Parallèlement à ces avancées, l'homosexualité a connu un processus de « démedicalisation » : elle n'a plus été considérée comme une maladie mentale à partir de 1973, année où elle est sortie du DSM (Diagnostic and statistical manual of mental disorders de l'American Psychiatric Association), et l'OMS ne l'inclut plus dans la classification internationale des maladies depuis 1992.

L'épidémie de sida aurait pu servir de prétexte pour ralentir ces avancées, voire pour justifier un retour en arrière dans le traitement social réservé aux homosexuels. Au contraire, sur le plan de la santé publique, les associations homosexuelles ont été considérées comme des interlocuteurs légitimes pour définir les politiques de prévention à destination des « hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes ». Des écueils ont certes été rencontrés, mais les mesures libérales adoptées dans beaucoup de pays industrialisés ont mis l'accent sur le respect des modes de vie et des sexualités, et ont même prôné un modèle de prévention qui tient compte des vulnérabilités et favorise le bien-être des hommes gays via l'acquisition de droits. Ainsi, l'épidémie a permis une plus grande prise en compte des revendications des militants et a agi comme un catalyseur des revendications des associations homosexuelles sur les plans légal et politique (Roca i Escoda, 2010).

Aujourd'hui, la « présence gay » (Bersani, 1998) est un phénomène généralisé, les « homos » étant de plus en plus visibles dans les domaines politique, artistique, médiatique, scientifique et de manière générale dans l'espace public.

Forts de ces constats, d'aucuns en concluent que les revendications des mouvements homosexuels seraient désormais périmées, l'égalité étant acquise dans ce domaine: plus de hiérarchie, plus de domination, mais une « heureuse dissolution de l'homosexualité dans un nirvana transgender » (Bochow, 2004).

La visibilité et l'acquisition de droits suffisent-elles pour conclure à un complet « droit de cité » ? Une partie croissante de l'opinion publique fait preuve d'attitudes « tolérantes » vis-à-vis de l'homosexualité. Dans l'enquête

« Contexte de la sexualité en France » menée auprès d'un échantillon représentatif de la population française (Bajos & Bozon, 2008), à la question « À propos des rapports homosexuels, diriez-vous plutôt que c'est... ? », une courbe majoritaire de répondants (60 % des femmes et 48,4 % des hommes) répond « une sexualité comme une autre ». Les répondants les plus jeunes et les plus instruits ainsi que ceux qui comptent au moins trois personnes homosexuelles dans leur entourage sont plus nombreux à choisir cette réponse. Le reste de l'échantillon estime qu'il s'agit « d'un problème psychologique » (cas de 10 % des femmes et de 12,3 % des hommes), « d'une sexualité contre-nature » (17 % des femmes et 26,6 % des hommes) ou « d'une sexualité libérée » (13,1 % des femmes et 12,8 % des hommes). Il convient de préciser que pour ce dernier item, une analyse affinée conduit les auteurs à estimer que cette réponse renvoie non à une vision émancipée de l'homosexualité, mais à une conception péjorative, l'adjectif « libérée » devant être plutôt compris dans le sens de « dévoyée ». Plus d'un homme sur deux et deux femmes sur cinq expriment donc des attitudes négatives à l'égard des rapports homosexuels, la plus grande proportion d'hommes s'expliquant notamment, selon les auteurs, par la crainte de certains d'entre eux de voir leur identité masculine remise en cause par l'homosexualité. Par ailleurs, une partie importante de l'échantillon émet des réserves quant à la possibilité pour les couples de même sexe d'élever des enfants : 46,2 % des répondants et 53,2 % des répondantes estiment qu'un enfant peut être élevé par deux femmes et 33,9 % des répondants et 45,9 % des répondantes par deux hommes.

Les attitudes défavorables mesurées par ce type d'enquête se traduisent parfois par des comportements homophobes. En Belgique francophone, une enquête par auto-questionnaire menée en 2004 auprès d'un échantillon d'un millier d'homosexuels masculins (Martens, 2005) montre que 29 % d'entre eux déclarent avoir été victimes d'injures en raison de leur orientation sexuelle dans l'année et que 4 % disent avoir été victimes d'agressions physiques. Les jeunes semblent particulièrement exposés aux injures : les 16-25 ans sont 41 % à dire en avoir subi.

Le Rapport sur l'homophobie en France (SOS Homophobie, 2010), à travers les 1 260 témoignages recueillis en 2009, permet de prendre connaissance des circonstances et des modalités d'expression de l'homophobie, de la lesbophobie et de la transphobie. Des comportements caractérisés par des degrés de violence variables, allant de l'insulte à la violence physique en passant par le harcèlement, s'expriment principalement sur internet (16 %), au travail (14 %), dans le voisinage (13 %), dans des lieux publics (11 %) et dans la famille ou l'entourage (9 %). En Belgique, sur cent-quatre dossiers relatifs à une discrimination supposée sur la base de l'orientation sexuelle ouverts en 2009 par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR, 2010), les problèmes signalés se situent aussi majoritairement dans le milieu professionnel (23 %), dans le voisinage (22 %) ou dans les médias et Internet (19 %). Seule une petite partie des situations rencontrées est répertoriée, lorsque les victimes disposent des ressources suffisantes pour réaliser une démarche de plainte ou de témoignage.

QUEL IMPACT SUR LA SITUATION DES INDIVIDUS CONCERNÉS ?

Un champ d'études assez vaste dans le domaine de la santé mentale des « minorités sexuelles » aborde des thématiques comme la consommation d'alcool et d'autres drogues, la dépression, le suicide ou encore le recours aux professionnels de la santé mentale. Pour ne parler que des résultats concernant le suicide, différentes études menées depuis les années nonante, en particulier en Amérique du Nord, montrent que les homosexuels, et en particulier les jeunes, présentent un risque de tentatives de suicide plus important que les hétérosexuels (Beck *et al.*, 2010). Ce risque est estimé de 2 à 7 fois plus élevé chez les hommes et de 1,4 à 2,5 fois chez les femmes homo- ou bisexuelles, même si certains auteurs rapportent des risques encore plus élevés (Observatoire du sida et des sexualités, 2001).

Les déterminants de cette sursuicidalité ont fait l'objet d'hypothèses diverses, dont certaines renouent avec la pathologisation de l'homosexualité ou identifient un stress spécifique dû à des modes de vie réputés propres aux homosexuels. Des travaux récents ont réfuté ces hypothèses et démontrent que les discriminations et la stigmatisation subies par les (jeunes) homosexuels surdéterminent le risque de suicide (Beck *et al.*, 2010).

CONCLUSION

Il n'est évidemment pas question de nier ou de minimiser les avancées dont la situation des homosexuels a bénéficié ces dernières décennies. Néanmoins, les quelques données évoquées plus haut montrent que, encore aujourd'hui, « avant d'être l'expression d'un désir vécu par un sujet, l'homosexualité est un thème social qu'il rencontre, autour duquel s'articulent moqueries, désignation, craintes, dégouts » (Delor, 1999).

Les inégalités en matière de santé et de bien-être, dont les études sur le suicide donnent sans doute l'aperçu le plus spectaculaire, démontrent que la non-conformation à la norme hétérosexuelle s'inscrit encore aujourd'hui de manière violente dans les corps et les psychismes, en dépit d'assouplissements notables dans le registre des valeurs et d'avancées tangibles dans celui des droits (Delor, 1999).

Tout discours scientifique autorisé sur l'homosexualité en (re)définit les contours et a des implications politiques qui peuvent être contradictoires (Halperin, 2007). Ainsi, avec l'épidémie de sida, les discours de santé publique ont pu, d'un côté, réactiver les fantasmes d'hypersexualité, de débauche et de promiscuité attachés à l'homosexualité et, d'un autre côté, mettre en évidence l'efficacité des stratégies de réduction des risques que les communautés concernées ont rapidement mises en place de manière volontariste (Jablonski *et al.*, 2010). Les débats à propos de la reconnaissance des couples de même sexe ont produit des bénéfices pour les gays et les lesbiennes au plan des droits, et ont

Bibliographie

- Badinter É. (2005), « La vérité sur les violences conjugales », *L'Express*, juin.
- Bajos N., Bozon M. (dir.) (2008), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, La Découverte.
- Beck F., Firidion J.-M., Legleye S., Schiltz M.-A. (2010), *Les minorités sexuelles face au risque suicidaire. Acquis des sciences sociales et perspectives*, Saint-Denis, Inpes.
- Bersani L. (1998), *Homos, repenser l'identité*, Odile Jacob.
- Bochow M. (2004), « La normalisation de la situation sociale des homosexuels masculins : les illusions perdues », dans Martens V. (dir.), *Citoyenneté, discrimination et préférence sexuelle : l'état d'un débat*, FUSL.
- Bricki M. (2009), *Psychiatrie et homosexualité. Lectures médicales et juridiques de l'homosexualité dans les sociétés occidentales de 1850 à nos jours*, Presses universitaires de Franche-Comté.
- Broqua Chr., Lert Fr., Souteyrand Y. (dir.) (2003), *Homosexualités au temps du sida ; tensions sociales et identitaires*, ANRS.
- Discrimination – Diversité. Rapport annuel 2009*, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2010.
- Delor Fr. (1999), « Homosexualité et reconnaissance : le corps du mépris », *Recherches sociologiques*, vol 30, n° 2, p. 119-138.
- Delphy Chr. (2008), *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?*, éd. La Fabrique.
- Fassin É. (2007), « Une enquête qui dérange », dans Chetcuti N., Jaspard M. (dir.), *Violences envers les femmes : trois pas en avant deux pas en arrière*, L'Harmattan.

en même temps défini les contours d'une homosexualité acceptable, « normale » ou respectable dans la mesure où elle ressemble en (presque) tous points aux supposés modes de vie hétérosexuels et où elle exclut certaines formes d'« inconduites » sexuelles (Gaissad, 2010). Insister sur la violence de l'homophobie ou étudier les déterminants du mal-être des gays et des lesbiennes par des enquêtes de santé mentale permet de développer des politiques soucieuses d'égalité et, en même temps, risque de renforcer les représentations victimaires ou pathologisantes de l'homosexualité. De même, répandre l'illusion d'une parfaite « tolérance » ou d'une indifférence généralisée peut contribuer à l'acceptation et à la normalisation de l'homosexualité en la banalisant, mais risque surtout de masquer l'existence des inégalités et de sous-estimer l'ampleur du chemin qui reste à parcourir pour y mettre fin.

Il existe une articulation étroite entre politique des sexes et politique des sexualités, et les débats concernant l'un de ces domaines peuvent utilement éclairer ceux qui ont cours dans l'autre. À plusieurs reprises, la philosophe Élisabeth Badinter (2005) a fortement critiqué les données d'enquêtes qui font état de la violence infligée aux femmes par des hommes, notamment dans le contexte conjugal. Elle estime que ces enquêtes, en mélangeant la violence physique et la violence psychologique, en viennent à surestimer ces violences et à invisibiliser celles que les femmes font aux hommes, puisqu'elles partent du principe qu'ils sont les éternels bourreaux. À partir de ces critiques méthodologiques, la philosophe en vient à réfuter le concept de violence de genre, qui ne serait plus d'actualité dans les « États démocratiques », contrairement à la situation des « États totalitaires et patriarcaux » : « [...] la violence à l'égard des femmes dans nos sociétés est tout à fait contraire à nos principes. Elle appelle la répression de ses auteurs, mais, contrairement à ceux

qui disent que toute société est structurellement violente à l'égard des femmes, [...] je pense qu'elle révèle avant tout une pathologie psychologique et sociale, qui nécessite des soins [...] ».

Plusieurs auteurs ont analysé de manière critique cette argumentation basée sur une vision clivée du monde qui oppose un « nous » égalitaire à un « eux » patriarcal, inégalitaire et structurellement violent (Delphy, 2008; Fassin, 2007). Pour le sujet qui nous occupe, si l'on prend pour acquis le constat d'une équivalence dans l'opinion entre rapports sexuels qu'ils soient pratiqués entre personnes de même sexe ou de sexe différent, faut-il alors considérer que les manifestations d'homophobie encore à l'œuvre chez nous aujourd'hui seraient le fait d'une minorité négligeable d'individus détraqués ou issus de cultures « autres », en recherche de rassurance sur leur virilité, mais en aucun cas de l'expression d'un rapport de force lié à la hiérarchie des sexualités? Cette analyse aurait un effet déculpabilisant en mettant l'homophobie structurelle à distance : celle-ci ne sévirait plus que dans les pays où la reconnaissance des couples de même sexe n'est même pas imaginable et dans ceux où l'homosexualité est passible de prison ou de peine de mort¹.

Prétendre à la parfaite égalité de l'homosexualité et de l'hétérosexualité, c'est-à-dire tout bonnement à la fin de l'hétérosexisme, relève d'un optimisme sociologique pour le moins hâtif. ■

¹ Pour une cartographie détaillée de la situation des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes dans le monde sur le plan des droits : <<http://ilga.org/>>.

Fassin É. (2008), *L'inversion de la question homosexuelle*, éd. Amsterdam.

Foucault M. (1976), *Histoire de la sexualité*, Tome 1 : La volonté de savoir, Gallimard.

Gaissad L. (2010), « Ça ne me dérange pas qu'ils soient homos, mais ils le font salement. L'espace public de la sexualité entre hommes », *Bulletin d'histoire politique*, vol 19:1, 205-222, AQHP/VLB éditeurs.

Halperin D. (2007), *What do gay men want? An essay on sex, risk and subjectivity*, The University of Michigan Press.

Hocquenghem G. (1972), *Le désir homosexuel*, Éd. universitaires.

Jablonski O., Le Talec J-Y, Sidéris G. (2010), *Santé gaie*, éd. Pepper-L'Harmattan.

Leroy-Forgeot Fl. (1991), *Histoire juridique de l'homosexualité en Europe*, PUF.

Martens V., Huynen P. (2006), *Connaissances et comportements des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes à l'égard du VIH/sida en Communauté française de Belgique*, Archives of Public Health, 64, 13-26.

Observatoire du sida et des sexualités, « Vulnérabilité des jeunes gays et lesbiennes et risque de suicide, état de la question et pistes de prévention », synthèse de la journée d'étude organisée le 17 juillet 2001, Bruxelles, Observatoire du sida et des sexualités, FUSL, 2002.

Roca i Escoda M. (2010), *La reconnaissance en chemin. L'institutionnalisation des couples homosexuels à Genève*, Éd. Seismo.

SOS Homophobie, Rapport sur l'homophobie 2010, KTM Ed., 2010.